



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 24 novembre 2016

## Communiqué de presse

### JARDIN DES OLIEUX : 83 OCCUPANTS MIS A L'ABRI DESORMAIS BENEFICIAIRES D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE



**Au total, ce sont 83 personnes, occupant le jardin des Olieux qui ont été mises à l'abri par les autorités publiques depuis le début du mois de novembre.**

A la suite du signalement de trois personnes volontaires pour rejoindre les centres de répit temporaires et collectifs, mais absentes du site le mercredi 23 novembre matin, au moment de l'évacuation du jardin des Olieux, les services de l'Etat ont mis à l'abri, ce jeudi, deux mineurs et un majeur.

La préfecture remercie l'ensemble des associations présentes aux côtés des jeunes qui ont soutenu les autorités publiques dans la mise en place du plan d'actions pour régler avec humanité et dignité une situation qui n'avait que trop duré, et plus particulièrement l'association Ozanam pour le concours qu'elle a apporté afin de permettre la mise à l'abri de ces trois dernières personnes. Deux iront donc à Dunkerque demain matin, la troisième ayant été conduite par Ozanam à Louvroil.

La mise en œuvre du plan d'actions présenté par l'Etat, le 1er octobre dernier, conjointement avec la Métropole européenne de Lille (MEL), le Conseil départemental du Nord et la ville de Lille pour la partie mise à l'abri est donc terminée.

#### Un accompagnement individualisé

Les personnes migrantes bénéficient désormais d'un accompagnement social adapté dans des structures gérées par une association d'insertion désignée par l'Etat :

- la situation des jeunes mineurs sera étudiée avec les services du conseil départemental ;
- les jeunes reconnus majeurs et qui demandent le réexamen de leur situation resteront hébergés le temps de la décision du juge et seront accompagnés dans leur parcours par les services de l'Etat ;
- l'accompagnement des jeunes reconnus majeurs et qui ne contestent pas leur statut, se poursuivra dans le sens d'une demande d'asile ou de l'obtention d'un titre de séjour, parallèlement à une démarche d'insertion professionnelle ;

La situation de ces personnes sera suivie dans le cadre de comités hebdomadaires, auxquels participent les associations partenaires.